

21 déc 2012 -17:43

Appartient à Conseil des ministres du 21 décembre 2012

Octroi d'un subside à trois CPAS pour l'accompagnement de parcours des demandeurs d'asile régularisés

Sur proposition du ministre chargé des Grandes villes Paul Magnette, le Conseil des ministres a décidé de prolonger l'octroi d'un subside aux CPAS de Bruxelles, Anvers et Liège dans le cadre de l'accompagnement de parcours des demandeurs d'asile régularisés. Ce subside est octroyé aux villes dans lesquelles se présente la plupart des personnes régularisées et pour lesquelles le besoin d'un soutien supplémentaire est le plus important.

Le subside est réparti équitablement entre les CPAS de Bruxelles, Anvers et Liège. Le CPAS de Bruxelles partage cette aide complémentaire avec les communes de Schaerbeek, Molenbeek et Saint-Josse-Ten-Noode avec lesquelles il a conclu une convention.

Ces moyens visent à renforcer l'aide de première ligne, l'intégration socio-professionnelle et l'accompagnement vers le marché du travail pour les personnes régularisées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>